

Cour municipale commune de Rivière-du-Loup

Bilan 2008-2010

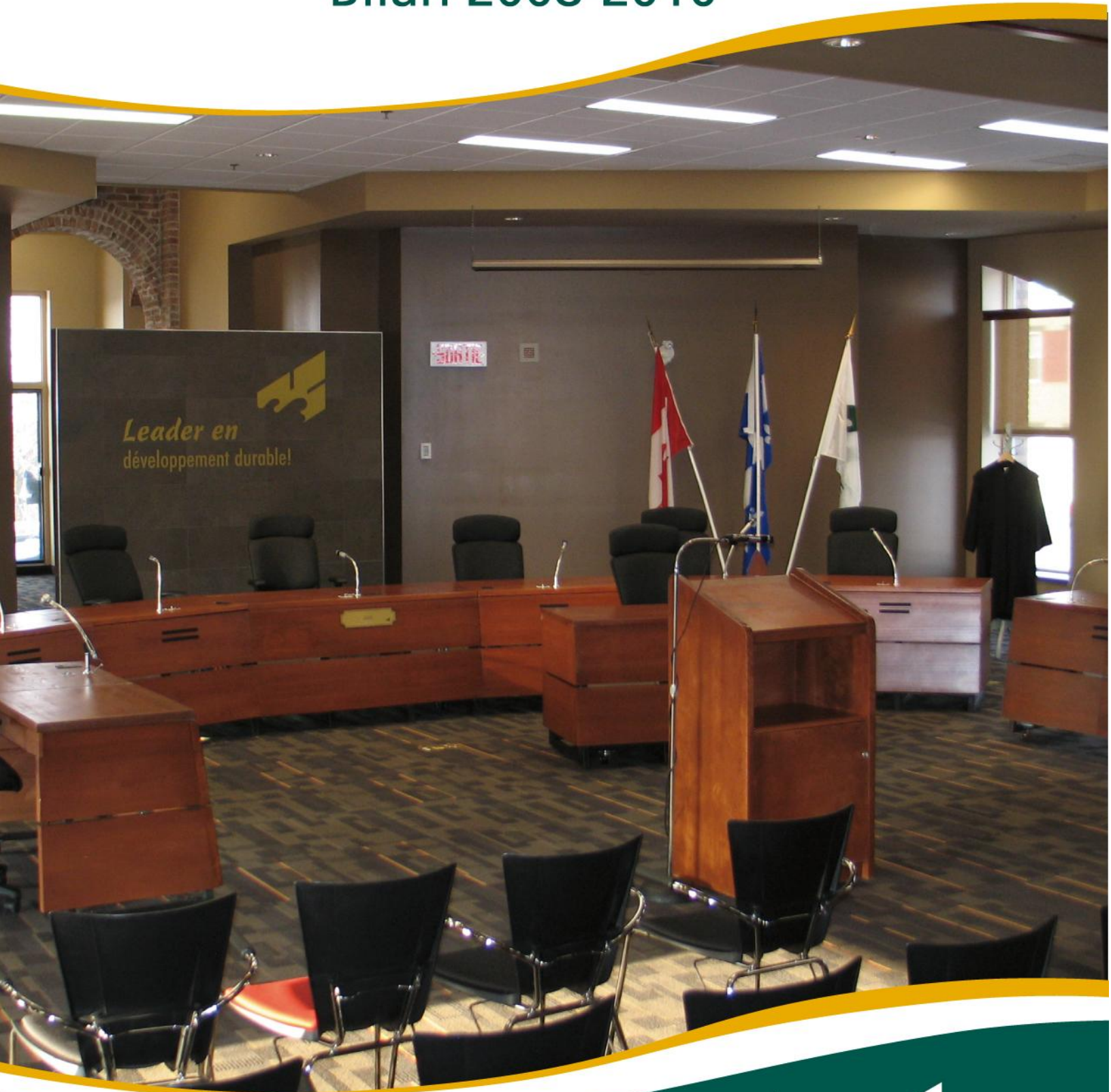


TABLE DES MATIÈRES

Mot du directeur	4
Introduction	5
Rétrospective d'implantation de la cour municipale	6
La population desservie.....	8
Les séances de cour.....	9
Données diverses relatives à la cour municipale commune de rivière-du-Loup.....	10
Tableau 1 :	11
Statistique sur le nombre de constats traités par la cour municipale commune et émis par le Service de la sécurité publique de la Ville de Rivière-du-Loup	11
Tableau 2 :	12
Statistique sur le nombre de constats émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC du Témiscouata	12
Tableau 3 :	13
Nombre total de constats traités selon la nature de l'infraction peu importe la provenance.....	13
Tableau 4 :	14
Valeur des amendes et des frais des constats émis en 2008-2009-2010 par le poursuivant - Ville de Rivière-du-Loup.....	14
Tableau 5 :	15
Valeur des amendes et des frais des constats transmis à la cour municipale en 2010 par les poursuivants – Municipalités de la MRC du Témiscouata.....	15
Tableau 6 :	16
Sommes perçues par la cour municipale.....	16
Tableau 7 :	17
Remises aux municipalités de la MRC du Témiscouata pour la période du 15 mars au 31 décembre 2010.....	17
Tableau 8 :	18
Cheminement sommaire d'un constat d'infraction	18
Tableau 9 :	19
Cheminement de l'exécution d'un jugement en matière pénale	19

Tableau 10 :	20
Statistique concernant les dossiers entendus par le juge de la cour municipale et le juge de paix fonctionnaire.....	20
Tableau 11 :	21
Nombre de dossiers pénaux contestés devant le juge municipal.....	21
Tableau 12 :	22
Nombre de dossiers pénaux (jugement par défaut ¹) rendus par le juge municipal	22
Tableau 13 :	23
Nombre de décisions rendues (jugement par défaut ¹)	23
Tableau 14 :	24
Statistique concernant le volume de dossiers de procédure pénale réglés et perçus en 2009 et 2010.....	24
Conclusion	25

MOT DU DIRECTEUR

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,



Après plusieurs mois d'opération, nous avons enfin le plaisir de vous présenter le premier rapport des opérations de la cour municipale commune de Rivière-du-Loup pour les années 2008 à 2010 inclusivement. Ce document dresse un portrait de la mise en place de la cour, son évolution en terme de fonctionnement ainsi que les principales statistiques démontrant les résultats obtenus depuis sa création par décret en 2008.

Il est important de rappeler que la cour municipale constitue avant tout un tribunal au sens de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (L.R.Q., c. T-16). D'abord reconnue comme cour municipale locale et ensuite comme cour municipale commune, l'objectif premier d'implantation d'un tel service a été, et demeure toujours, la mise en œuvre en région d'une prestation de services efficaces et de qualité répondant aux normes imposées par la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) et le ministère de la Justice du Québec, afin d'être en mesure de bien desservir les municipalités qui en font partie et les différentes clientèles qui s'y adressent.

L'atteinte de cet objectif repose avant tout sur des valeurs telles que le respect, la confiance, l'équité et l'intégrité partagées depuis le tout début du processus d'implantation de ce nouveau service par l'ensemble de son personnel et de nos différents partenaires.

À cet égard, je tiens à remercier la MRC du Témiscouata et l'ensemble des municipalités qui la compose pour la confiance et la collaboration manifestées jusqu'à ce jour dans l'implantation et la mise en opération de la cour municipale commune sur leur territoire.

Enfin, je tiens à souligner l'engagement, le dévouement et la très grande compétence de la greffière de la cour municipale, madame Julie Charrois, sans qui il aurait été difficile de mettre en place et de rendre opérationnel, avec autant d'efficacité, la cour dans un si court délai.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Georges Deschênes', written in a cursive style.

Georges Deschênes
Service du greffe et des affaires juridiques

INTRODUCTION

Une cour municipale est un système de justice plus proche des citoyens, davantage accessible, efficace et transparent.

La mission

À titre de participante à l'administration de la justice, la cour municipale commune de Rivière-du-Loup a comme mission de traiter des dossiers d'infractions relevant principalement des municipalités poursuivantes conformément au *Code de procédure pénale* (L.R.Q. c. C-25.1) et d'exécuter les jugements rendus par le tribunal en matière pénale comportant une condamnation à une amende.

Les buts

Dans le cadre de ses activités, elle assure, en outre, l'exécution de tous les jugements dans des délais raisonnables. Elle vise également à optimiser le recouvrement des sommes dues aux municipalités poursuivantes tout en offrant un service de qualité à ses mandants, aux personnes ou aux entreprises ayant à acquitter une amende et aux autres intervenants participant à l'administration de la justice.

Les activités

- ✚ Traiter les constats et rapports d'infraction transmis par ses mandants et préparer les dossiers aux fins de poursuite devant le tribunal contre ceux qui ont contrevenu aux lois pénales;
- ✚ Mettre à la disposition des personnes et des entreprises ayant reçu un constat d'infraction (les défendeurs), l'information et les moyens nécessaires permettant, le cas échéant, de contester le constat d'infraction ou d'acquitter les amendes, les frais imposés et le montant contributoire associé au financement du programme d'aide aux victimes d'actes criminels;
- ✚ Élaborer les calendriers de la cour en collaboration avec le juge municipal et dresser les rôles de cour, afin de placer les dossiers devant le juge municipal pour lesquels les défendeurs ont nié leur culpabilité ou qui demandent d'être entendus par voie de requête; et de placer les dossiers devant un juge de paix ou devant le juge municipal, suivant leurs compétences judiciaires, pour lesquels les défendeurs ont omis de payer ou de plaider dans les délais requis;
- ✚ Exécuter les jugements du tribunal en matière pénale comportant une condamnation à une amende et, dans les cas où les personnes sont en défaut de paiement, à prendre, contre les débiteurs, les moyens d'exécution des jugements prévus par la loi;
- ✚ Mettre à la disposition des personnes et des entreprises condamnées par le tribunal à payer une amende, à la suite d'une infraction à une loi pénale, l'information et les moyens nécessaires leur facilitant le règlement des amendes.

RÉTROSPECTIVE D'IMPLANTATION DE LA COUR MUNICIPALE

Les années 2008 à 2010 furent principalement consacrées à l'implantation de la structure organisationnelle et opérationnelle de la cour municipale. Pour ce faire, l'implantation de la cour municipale a porté notamment sur :

- ✚ l'aménagement du cadre financier;
- ✚ le déploiement des ressources humaines;
- ✚ la classification et la dotation de postes en place;
- ✚ les nominations par le ministère de la Justice du juge de paix et des percepteurs des amendes pouvant agir à la cour municipale;
- ✚ l'aménagement matériel de la cour municipale;
- ✚ la mise au point, en collaboration avec le juge municipal et la greffière, du calendrier judiciaire et des séances;
- ✚ l'élaboration d'un calendrier de conservation des dossiers de la cour et son approbation par les Archives nationales du Québec;
- ✚ ajout sur le site Internet de la Ville de Rivière-du-Loup d'un volet réservé à la population sur le fonctionnement de la cour municipale;
- ✚ les formations au personnel de la cour;
- ✚ l'acquisition des logiciels et leur mise en opération;
- ✚ l'arrimage et la mise en opération des systèmes de gestion de la cour municipale;
- ✚ la signature des ententes avec divers organismes tels que la Société de l'assurance automobile du Québec, etc.;
- ✚ la signature de l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence territoriale de la cour municipale de la Ville de Rivière-du-Loup;
- ✚ la signature de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de Rivière-du-Loup avec le Directeur des poursuites pénales et criminelles et le Ministère de la Justice du Québec;
- ✚ l'engagement du procureur;
- ✚ l'engagement de la greffière;
- ✚ l'engagement d'une technicienne juridique;
- ✚ la nomination du juge municipal.

Le 9 octobre 2007, La Ville de Rivière-du-Loup a adopté le règlement numéro 1577 portant sur l'établissement d'une cour municipale locale pour desservir exclusivement le territoire de la ville de Rivière-du-Loup. La cour municipale de Rivière-du-Loup a ainsi débuté ses activités le 18 mars 2008, date d'entrée en vigueur du décret numéro 35-2008.

En 2009, l'ensemble des municipalités de la MRC du Témiscouata et la Municipalité régionale de comté de Témiscouata ont manifesté leur intérêt à se joindre à la cour municipale de Rivière-du-Loup. Une entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de la Ville de Rivière-du-Loup a été signée le 7 juillet 2009 par l'ensemble des villes, municipi-

palités et la MRC. Le 10 février 2010, par le décret numéro 88-2010, le gouvernement a entériné l'entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de la Ville de Rivière-du-Loup.

C'est donc à compter du 18 mars 2010, date d'entrée en vigueur du décret, que la cour municipale locale fut transformée en cour commune et qu'elle commença à desservir le territoire de la MRC du Témiscouata.

Le 18 novembre 2010, la ville de Rivière-du-Loup signait une entente de service avec le Cégep de Rivière-du-Loup concernant la gestion de ses aires de circulation et de stationnement et l'accès aux services de la cour municipale commune pour la gestion des constats émis par les préposés aux stationnements du Cégep.

À la suite des modifications apportées à la réglementation du Cégep et de la Ville, et de la formation des préposés aux stationnements du Cégep en matière d'émission de constats par le personnel de la cour municipale en collaboration avec le Service de la sécurité publique, c'est à partir du 3 février 2011 que nous avons débuté la gestion et le traitement de ces constats à la cour.

Finalement, le 11 novembre 2010 le Ministre de la Justice du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Rivière-du-Loup ont entériné l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de Rivière-du-Loup. Cette entente entra en vigueur le 26 novembre 2010.

LA POPULATION DESSERVIE

La cour municipale commune de Rivière-du-Loup dessert la ville de Rivière-du-Loup et les vingt municipalités de la MRC du Témiscouata ainsi que la MRC de Témiscouata, ce qui représente une population de 40 423 habitants. Vous trouverez ci-dessous, l'ensemble des villes, des municipalités et des paroisses desservies :

Municipalités	Population (2011) ¹	Superficie (km ²)
Auclair	495	106,66
Biencourt	578	187,80
Dégelis	3 197	562,84
Lac-des-Aigles	593	85,10
Lejeune	344	269,40
Packington	672	117,89
Pohénégamook	2 892	351,97
Rivière-Bleue	1 353	179,93
Rivière-du-Loup	19 011	83,39
Saint-Athanase	342	289,08
Saint-Elzéar-de Témiscouata	338	151,54
Saint-Eusèbe	621	120,12
Saint-Honoré-de-Témiscouata	807	251,58
Saint-Jean-de-la-Lande	287	108,80
Saint-Juste-du-Lac	630	170,11
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	1 323	114,45
Saint-Marc-du-Lac-Long	436	147,16
Saint-Michel-du-Squatec	1 200	363,10
Saint-Pierre-de-Lamy	121	115,46
Témiscouata-sur-le-Lac	5 183	227,91
Total	40 423	4 004,29

¹ Décret de population - 1069-2010 publié dans la Gazette officielle le 29 décembre 2010

LES SÉANCES DE COUR

Les séances de la cour municipale se tiennent à la salle du conseil municipale de l'hôtel de ville situé au 65, rue de l'hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup. Cependant, lorsqu'un dossier ou une poursuite émane de la MRC de Témiscouata ou d'une municipalité dont le territoire est situé dans la MRC du Témiscouata ou du Directeur des poursuites criminelles et pénales, la cour tient ses séances dans la salle du conseil de la MRC de Témiscouata situé au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville à Témiscouata-sur-le-Lac. Nous offrons ainsi une meilleure accessibilité à la justice pour les citoyens des municipalités desservies respectant ainsi le concept de justice de proximité énoncé à l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales*.

Le nombre de séances tenues à Rivière-du-Loup entre 2008 et 2010 fut de 46 et à Témiscouata-sur-le-Lac en 2010 fut de 9.

Magistrature

L'Honorable Jean Blouin, juge municipal, préside les séances de la cour municipale de Rivière-du-Loup.

Juridiction de la cour

La cour municipale commune de Rivière-du-Loup a juridiction sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup ainsi que sur le territoire des municipalités de la MRC du Témiscouata y compris sur les routes numérotées. Elle entend les dossiers d'infractions quant aux différents règlements de ces municipalités, dont notamment ceux concernant:

- ❖ Le stationnement et la circulation;
- ❖ Le bon ordre, la paix, etc.;
- ❖ Le zonage;
- ❖ La salubrité et la propreté;
- ❖ Les animaux;
- ❖ La prévention des incendies;
- ❖ L'entretien des bâtiments;
- ❖ Les systèmes d'alarme;
- ❖ L'arrosage des pelouses.

Elle entend aussi:

- ❖ Les infractions à des lois du Québec, notamment des infractions au *Code de la sécurité routière*, la *Loi sur les véhicules hors-route*, la *Loi sur l'impôt sur le tabac* etc.;
- ❖ Certains dossiers de réclamation civile où les municipalités sont demandereses (taxes, licences, permis impayés).



DONNÉES DIVERSES RELATIVES À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE RIVIÈRE-DU-LOUP



Tableau 1 :**Statistique sur le nombre de constats traités par la cour municipale commune et émis par le Service de la sécurité publique de la Ville de Rivière-du-Loup**

ANNÉE 2008 (partielle)*		
Règlements / Lois	Description	Nombre de constats
1053	Bon ordre et la paix	83
1238 et 1637	Alarme	15
1287	Vendeurs itinérants	3
1322	Circulation et stationnement	379
1462	Prévention incendie	1
968	Animaux	3
1260	Urbanisme	1
1538	Aqueduc et taux de l'eau	0
1619	Salubrité et entretien bâtiments résidentiels	0
CSR	Code de la sécurité routière	918
LVHR	Loi sur les Véhicules hors routes	4
	Total	1407

*Données comptabilisées dès la saisie des constats d'infraction dans le système informatique, soit le 15 juin 2008.

ANNÉE 2009		
Règlements / Lois	Description	Nombre de constats
1053	Bon ordre et la paix	79
1238 et 1637	Alarme	5
1287	Vendeurs itinérants	0
1322	Circulation et stationnement	510
1462	Prévention incendie	0
968	Animaux	6
1253 et 1263	Urbanisme	8
1538	Aqueduc et taux de l'eau	0
1619	Salubrité et entretien bâtiments résidentiels	0
CSR	Code de la sécurité routière	1935
LVHR	Loi sur les Véhicules hors routes	0
	Total	2543

ANNÉE 2010		
Règlements / Lois	Description	Nombre de constats
1053	Bon ordre et la paix	58
1238 et 1637	Alarme	5
1287	Vendeurs itinérants	0
1322	Circulation et stationnement	471
1462	Prévention incendie	0
968	Animaux	12
1253 et 1263	Urbanisme	4
1538	Aqueduc et taux de l'eau	2
1619	Salubrité et entretien bâtiments résidentiels	1
CSR	Code de la sécurité routière	1655
LVHR	Loi sur les véhicules hors routes	0
	Total	2208

Tableau 2 :

Statistique sur le nombre de constats émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC du Témiscouata

Poursuivant	C.S.R.	L.V.H.R.	Règlement municipal	Urbanisme	Nombre total
Municipalité D'Auclair	-	2	-	-	2
Municipalité de Biencourt	3	1	1	-	5
Ville de Cabano	101	9	2	-	112
Ville de Dégelis	198	15	37	3	253
Municipalité de Lac-des-Aigles	8	-	-	-	8
Municipalité de Lejeune	6	1	-	-	7
Ville de Notre-Dame-du-Lac	65	1	2	-	68
Municipalité de Packington	12	-	-	-	12
Ville de Pohénégamook	45	18	5	-	68
Municipalité de Rivière-Bleue	60	4	5	-	69
Municipalité de Saint-Athanase	5	3	-	-	8
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	2	-	-	-	2
Municipalité de Saint-Eusèbe	20	-	-	-	20
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	13	3	1	-	17
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	22	6	-	-	28
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	13	-	3	-	16
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	15	2	3	-	20
Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long	7	-	-	-	7
Municipalité de Saint-Michel-Squatec	11	1	2	-	14
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	10	1	-	-	11
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	16	-	2	-	18
Total	632	67	63	3	765

*Données comptabilisées dès la saisies des constats d'infraction dans le système informatique, soit le 18 mars 2010, peu importe l'année, jusqu'au 31 décembre 2010.

Poursuivant	C.S.R.	L.V.H.R.	Règlement municipal	Urbanisme	Nombre total
Directeur des poursuites criminelles et pénales	133	-	-	-	133

*Données comptabilisées dès la saisies des constats d'infraction dans le système informatique, soit le 26 novembre 2010.

Tableau 3 :

Nombre total de constats traités selon la nature de l'infraction peu importe la provenance

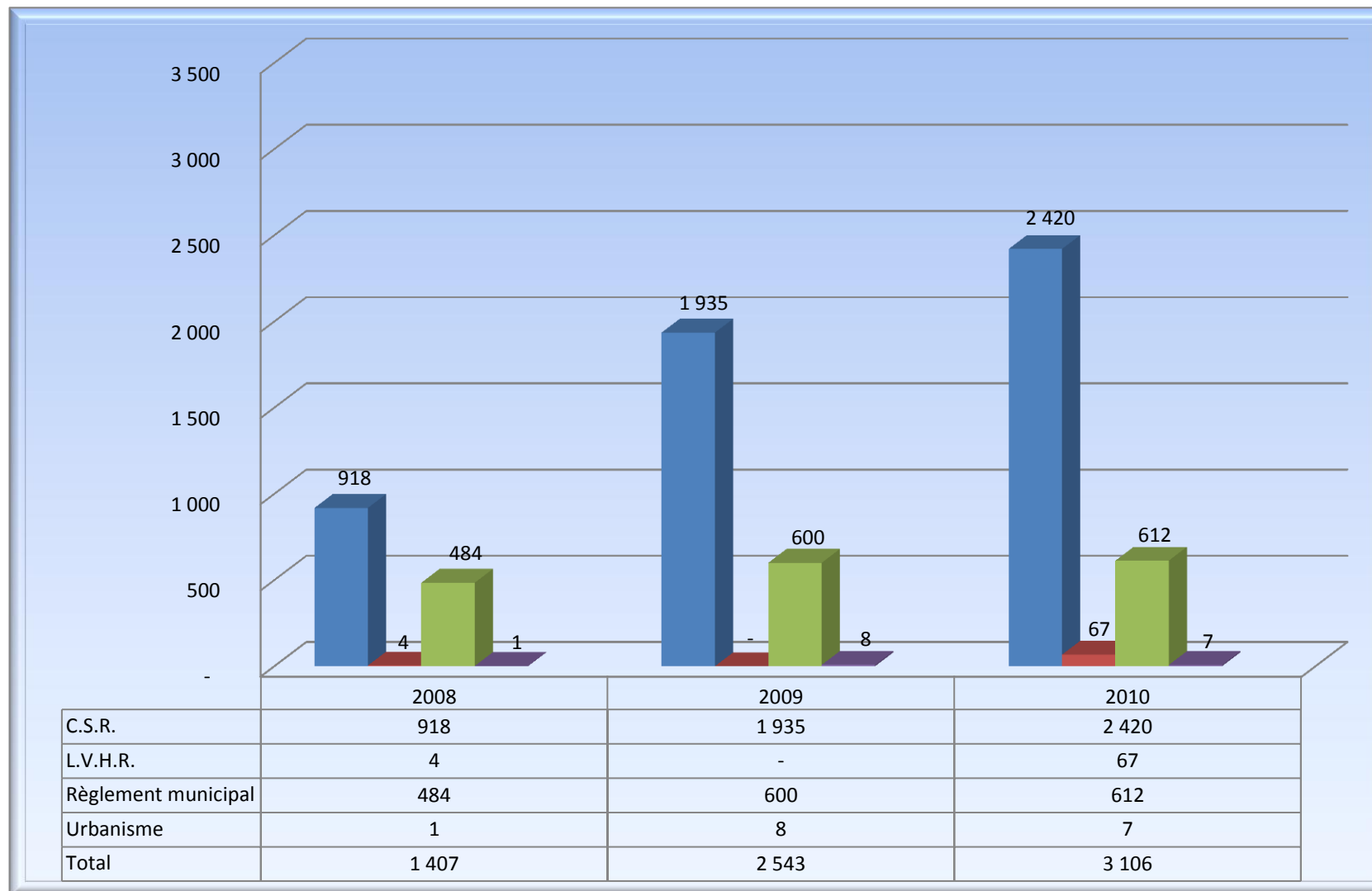


Tableau 4 :

Valeur des amendes et des frais des constats émis en 2008-2009-2010 par le poursuivant - Ville de Rivière-du-Loup

2008	Amende	Frais	BAVAC	Total
CSR , LVHR	131 380 \$	49 239 \$	9 210 \$	189 829 \$
RM	39 155 \$	14 925 \$	0\$	54 080 \$
Total	170 535 \$	64 164 \$	9 210 \$	243 909 \$

*Données comptabilisées dès la saisies des constats d'infraction dans le système informatique, soit le 15 juin 2008.

2009	Amende	Frais	BAVAC	Total
CSR , LVHR	249 905 \$	90 508 \$	19 350 \$	359 763 \$
RM	32 735 \$	12 995 \$	0 \$	45 730 \$
Total	282 640 \$	103 503 \$	19 350 \$	405 493 \$

2010	Amende	Frais	BAVAC	Total
CSR , LVHR	173 105 \$	64 037 \$	16 530 \$	253 672 \$
RM	27 010 \$	10 824 \$	0 \$	37 834 \$
Total	200 115 \$	74 861 \$	16 530 \$	291 506 \$

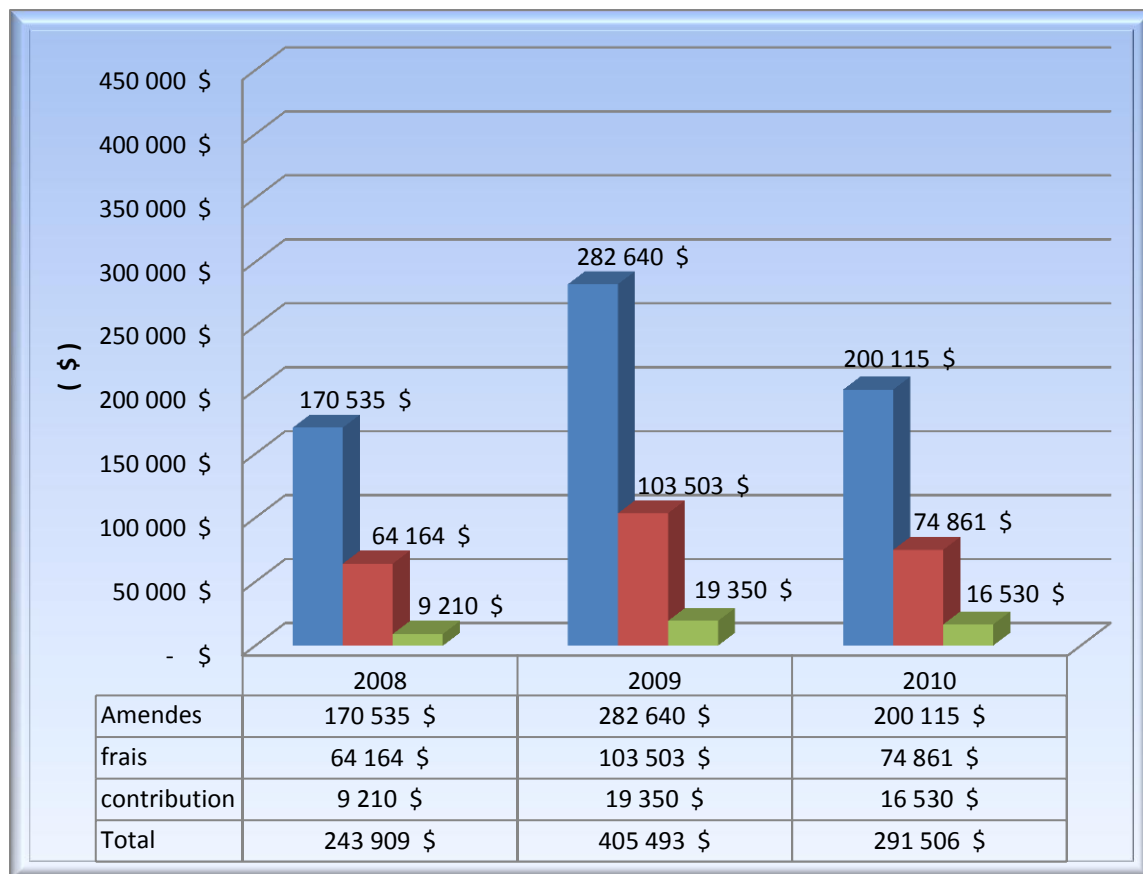


Tableau 5 :

Valeur des amendes et des frais des constats transmis à la cour municipale en 2010 par les poursuivants – Municipalités de la MRC du Témiscouata

Poursuivant	Amende		Frais		Bavac		Total
	CSR, LVH	RM	CSR, LVH	RM	CSR, LVH	RM	
Municipalité D'Auclair	300 \$	-	54 \$	-	30 \$	-	384 \$
Municipalité de Biencourt	1 000 \$	50 \$	428 \$	25 \$	40 \$	-	1 543 \$
Ville de Cabano	14 850 \$	150 \$	5 435 \$	150 \$	1 120 \$	-	21 705 \$
Ville de Dégelis	30 260 \$	2 210 \$	11 139 \$	1 058 \$	2 150 \$	-	46 817 \$
Municipalité de Lac-des-Aigles	1 590 \$	-	646 \$	-	80 \$	-	2 316 \$
Municipalité de Lejeune	300 \$	50 \$	84 \$	25 \$	60 \$	-	519 \$
Ville de Notre-Dame-du-Lac	8 080 \$	150 \$	3 029 \$	69 \$	670 \$	-	11 998 \$
Municipalité de Packington	2 765 \$	-	869 \$	-	120 \$	-	3 754 \$
Ville de Pohénégamook	7 785 \$	250 \$	2 891 \$	111 \$	640 \$	-	11 677 \$
Municipalité de Rivière-Bleue	6 915 \$	300 \$	2 618 \$	137 \$	660 \$	-	10 630 \$
Municipalité de Saint-Athanase	1 260 \$	-	463 \$	-	80 \$	-	1 803 \$
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	120 \$	-	37 \$	-	20 \$	-	177 \$
Municipalité de Saint-Eusèbe	2 430 \$	-	893 \$	-	200 \$	-	3 523 \$
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	2 425 \$	50 \$	874 \$	25 \$	160 \$	-	3 534 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	5 385 \$	-	1 908 \$	-	280 \$	-	7 573 \$
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	2 630 \$	300 \$	1 019 \$	132 \$	130 \$	-	4 211 \$
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	2 365 \$	150 \$	874 \$	61 \$	170 \$	-	3 620 \$
Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long	1 080 \$	-	456 \$	-	70 \$	-	1 606 \$
Municipalité de Saint-Michel-Squatec	2 050 \$	100 \$	859 \$	50 \$	120 \$	-	3 179 \$
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	1 365 \$	-	506 \$	-	110 \$	-	1 981 \$
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	2 200 \$	100 \$	835 \$	50 \$	160 \$	-	3 345 \$
Total	97 155 \$	3 860 \$	35 917 \$	1 893 \$	7 070 \$		145 895 \$

*Données comptabilisées dès la saisie des constats d'infraction dans le système informatique, soit le 18 mars 2010, peu importe l'année, jusqu'au 31 décembre 2010.

Poursuivant	Amende	Frais	Bavac	Total
	CSR, LVH	CSR, LVH	CSR, LVH	
Directeur des poursuites criminelles et pénales	19 270 \$	6 792 \$	1 330 \$	27 392 \$

*Données comptabilisées dès la saisie des constats d'infraction dans le système informatique, soit le 26 novembre 2010

Tableau 6 :**Sommes perçues par la cour municipale**

ANNÉE 2008	
Amendes perçus poursuivant : Rivière-du-Loup (CSR et LVHR)	102 954,88 \$
Amendes perçus poursuivant : Rivière-du-Loup (Règlements municipaux)	17 621,00 \$
Frais judiciaires poursuivant : Rivière-du-Loup	31 215,00 \$
Total des sommes perçues	151 790,88 \$
Total des dépenses ²	90 664,72 \$
Surplus	61 126,16 \$

ANNÉE 2009	
Amendes perçus poursuivant : Rivière-du-Loup (CSR et LVHR)	200 118,80 \$
Amendes perçus poursuivant : Rivière-du-Loup (Règlements municipaux)	32 199,00 \$
Frais judiciaires poursuivant : Rivière-du-Loup	135 930,08 \$
Total des sommes perçues	368 247,88 \$
Total des dépenses ²	131 384,91 \$
Surplus	236 862,97 \$

ANNÉE 2010	
Amendes perçus poursuivant : Rivière-du-Loup (CSR et LVHR)	187 107,65 \$
Amendes perçus poursuivant : Rivière-du-Loup (Règlements municipaux)	28 258,00 \$
Frais judiciaires poursuivant : Rivière-du-Loup	127 011,18 \$
Amendes perçus poursuivants : municipalités de la MRC de Témiscouata	47 811,00 \$
Frais judiciaires poursuivant : municipalités de la MRC de Témiscouata	29 447,16 \$
Amendes et contributions poursuivants : Directeur des poursuites criminelles et pénales	3 340,00 \$
Frais judiciaires poursuivant : Directeur des poursuites criminelles et pénales	6 806,00 \$
Total des sommes perçues	429 780,89 \$
Dépenses ^{1 et 2}	165 430,97 \$
Montant des amendes moins les frais de gestion retournées aux municipalités de la MRC	32 551,00 \$
Montant des amendes et contributions retournées au Ministère des Finances	3 340,00 \$
Total des dépenses	201 321,97 \$
Surplus	228 458,92 \$

¹ Le montant perçu pour la licence supplémentaire au montant de 35 260,56 \$ n'est pas inclus dans le montant perçu et les dépenses de ce tableau puisque celui-ci a été payé par la Ville de Rivière-du-Loup et remboursé par les municipalités de la MRC du Témiscouata.

² Les honoraires des procureurs de la Ville de Rivière-du-Loup au montant de 30 650,02 \$ (2008) pour les dossiers civils et pénaux devant la Cour du Québec et/ou Supérieure et 19 725,27 \$ (2010) en lien avec des dossiers de recouvrement en matière civile ne sont pas inclus dans ce tableau.

Tableau 7 :**Remises aux municipalités de la MRC du Témiscouata pour la période du 15 mars au 31 décembre 2010**

Code	Municipalité ou Ville	Nombre de paiements reçus	Montant en amendes perçus	Nombre de constats saisis	Frais de perception	Total
02	Municipalité D'Auclair	3	300 \$	3	60 \$	240 \$
03	Municipalité de Biencourt	4	750 \$	5	100 \$	650 \$
04	Ville de Cabano	86	8 430 \$	112	2 240 \$	6 190 \$
05	Ville de Dégelis	145	15 288 \$	253	5 060 \$	10 228 \$
06	Municipalité de Lac-des-Aigles	2	330 \$	8	160 \$	170 \$
07	Municipalité de Lejeune	5	270 \$	7	140 \$	130 \$
08	Ville de Notre-Dame-du-Lac	58	4 727 \$	68	1 360 \$	3 367 \$
09	Municipalité de Packington	17	2 825 \$	12	240 \$	2 585 \$
10	Ville de Pohénagamook	42	3 134 \$	67	1 340 \$	1 794 \$
11	Municipalité de Rivière-Bleue	54	3 940 \$	69	1 380 \$	2 560 \$
12	Municipalité de Saint-Athanase	4	530 \$	8	160 \$	370 \$
13	Municipalité de Saint-Elzéar-de -Témiscouata	1	90 \$	2	40 \$	50 \$
14	Municipalité de Saint-Eusèbe	17	1 655 \$	20	400 \$	1 255 \$
15	Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	12	1 175 \$	17	340 \$	835 \$
16	Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	6	1 309 \$	28	560 \$	749 \$
17	Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	4	340 \$	14	280 \$	60 \$
18	Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	14	1 163 \$	20	400 \$	763 \$
19	Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long	3	120 \$	7	140 \$	(20 \$)
20	Municipalité de Saint-Michel-Sqatec	6	860 \$	14	280 \$	580 \$
21	Municipalité de Saint-Perre-de-Lamy	6	575 \$	11	220 \$	355 \$
22	Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	0	- \$	18	360 \$	(360 \$)
	Total	489	47 811 \$	763	15 260 \$	32 551 \$

Tableau 8 :

Cheminement sommaire d'un constat d'infraction

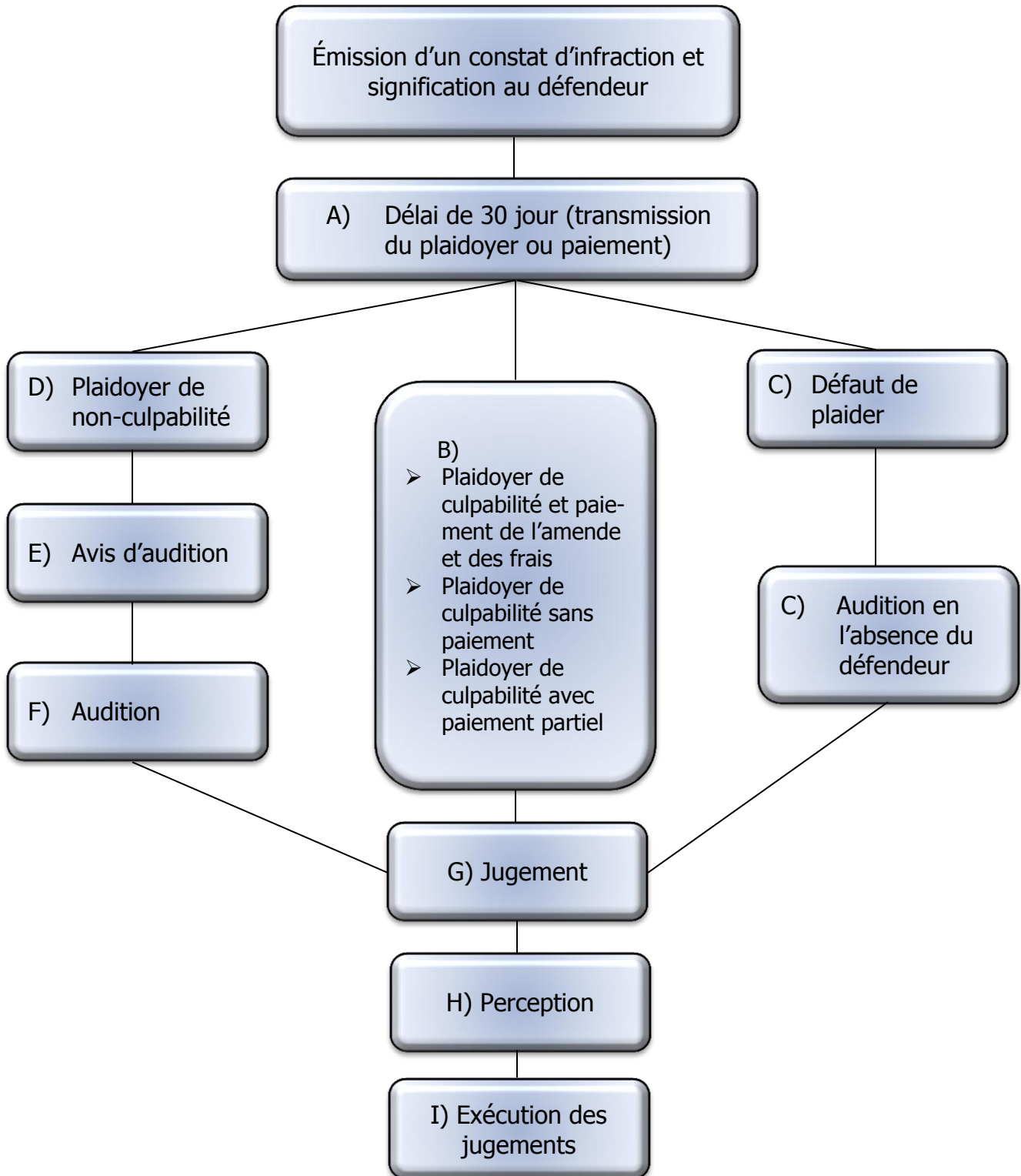


Tableau 9 :

Cheminement de l'exécution d'un jugement en matière pénale

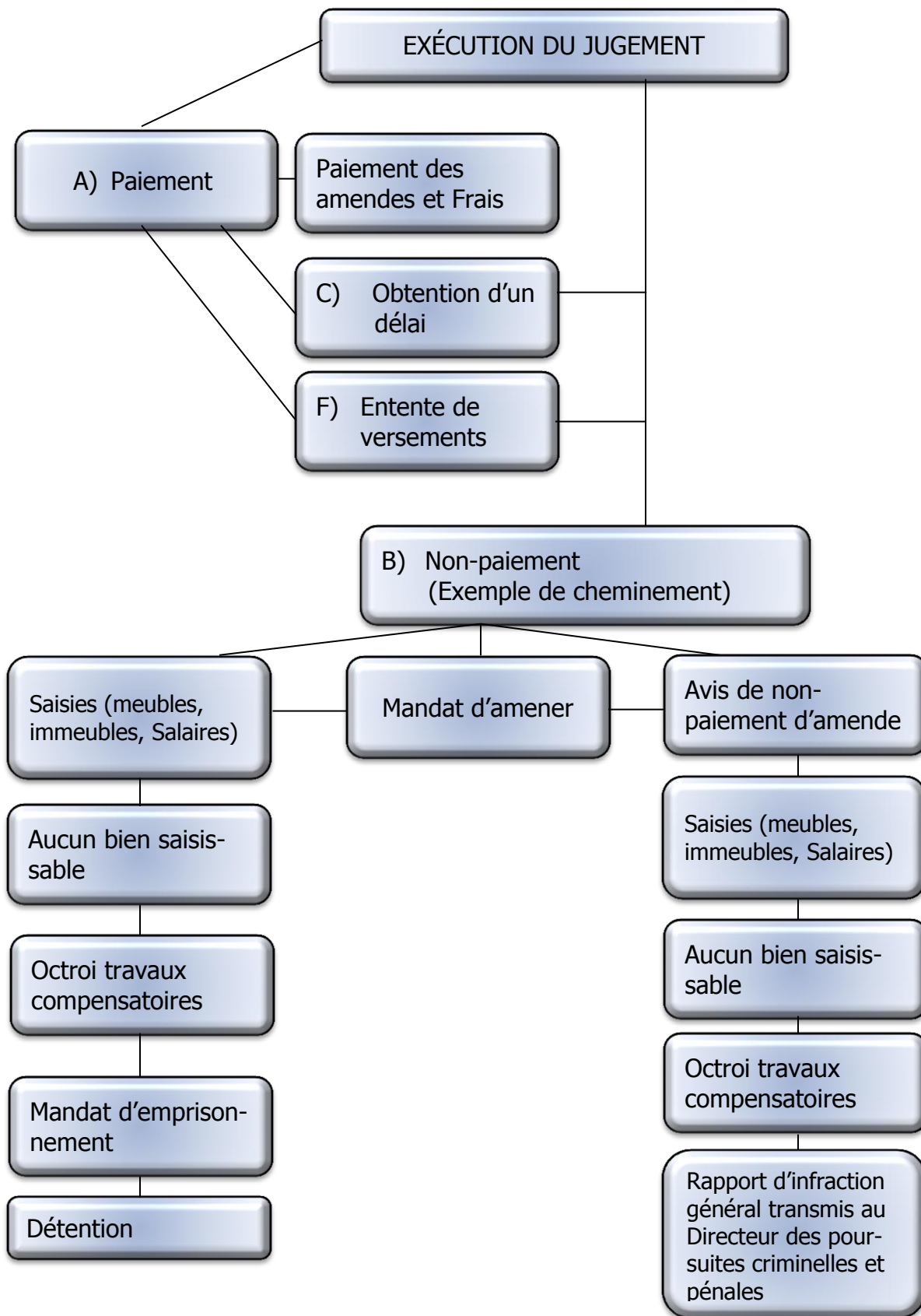


Tableau 10 :

Statistique concernant les dossiers entendus par le juge de la cour municipale et le juge de paix fonctionnaire

Les tableaux numéro 11, 12 et 13 font état du nombre de dossiers traités par le juge municipal et par le juge de paix fonctionnaire de la cour municipale au cours des années 2008, 2009 et 2010. Ils dressent également un portrait des différents jugements rendus.

Il est à noter que la première séance de la cour municipale s'est tenue le 22 octobre 2008. Ainsi pour 2008, 182 jugements ont été rendus à la cour municipale commune de Rivière-du-Loup. À ceux-ci, il faut ajouter 102 dossiers dont les jugements furent réputés rendus administrativement dans des dossiers où un plaidoyer de culpabilité fut déposé, mais sans la transmission de la totalité du montant de l'amende et des frais réclamés.

En réalité, il faut parler d'un total de 284 jugements de toutes sortes rendus par la Cour municipale locale de Rivière-du-Loup en un peu plus de neuf mois d'opération au cours de l'année 2008.

En 2009, 901 jugements furent rendus et à ce nombre, il faut ajouter 181 dossiers dont les jugements furent réputés rendus administrativement dans des dossiers où un plaidoyer de culpabilité fut déposé, mais sans la transmission de la totalité du montant de l'amende et des frais réclamés.

Il s'agit donc d'un total de 1 082 jugements de toutes sortes rendus par la Cour municipale locale de Rivière-du-Loup pour l'année 2009.

En ce qui a trait à 2010, 908 jugements ont été rendus et à ce nombre, il faut ajouter 194 dossiers dont les jugements furent réputés rendus administrativement dans des dossiers où un plaidoyer de culpabilité fut déposé sans transmission de la totalité du montant de l'amende et des frais réclamés.

C'est donc un total de 1 102 jugements de toutes sortes qui furent rendus par la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup pour 2010.

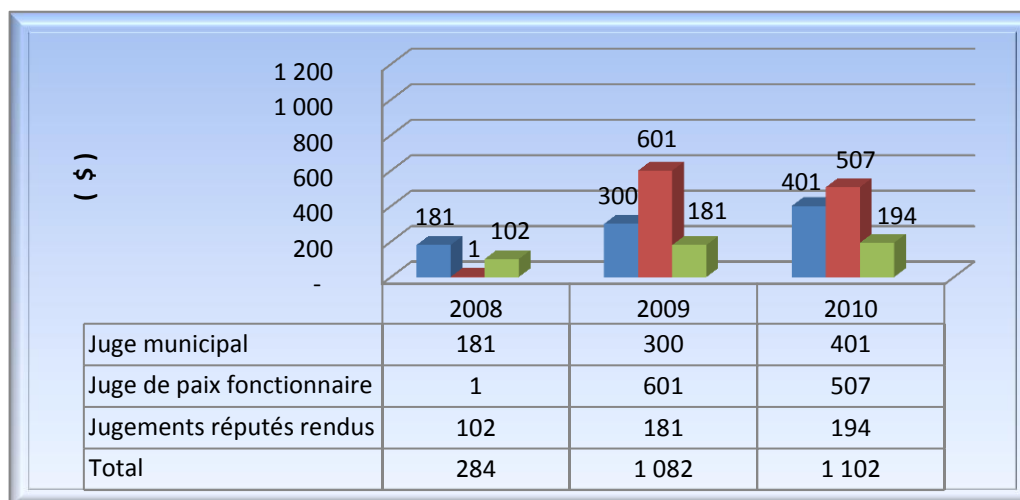


Tableau 11 :**Nombre de dossiers pénaux contestés devant le juge municipal**

Année 2008	Acquittement	Déclaration culpabilité		Retrait	Arrêt des procédures	Admission culpabilité	Nombre Total
		présent	absent				
Poursuivant							
Ville de Rivière-du-Loup	7	32	26	36	0	16	117
Total	7	32	26	36	0	16	117

Année 2009	Acquittement	Déclaration culpabilité		Retrait	Arrêt des procédures	Admission culpabilité	Nombre Total
		présent	absent				
Poursuivant							
Ville de Rivière-du-Loup	24	62	47	14	1	27	175
Total	24	62	47	14	1	27	175

Année 2010	Acquittement	Déclaration culpabilité		Retrait	Arrêt des procédures	Admission culpabilité	Nombre Total
		présent	absent				
Poursuivant							
Ville de Rivière-du-Loup	21	67	32	4		23	147
Municipalité D'Auclair	-	-	-	-	-	-	-
Municipalité de Biencourt	-	-	-	-	-	-	-
Ville de Cabano	4	14	5	1		1	25
Ville de Dégelis	4	7	2	2		1	16
Municipalité de Lac-des-Aigles	-	-	-	-	-	-	-
Municipalité de Lejeune	-	2	1	1		1	5
Ville de Notre-Dame-du-Lac	2	4	1	-	-	1	8
Municipalité de Packington	-	1	-	-	-	-	1
Ville de Pohénégamook	2	3	6	-	3	-	14
Municipalité de Rivière-Bleue	1	1	2	-	-	-	4
Municipalité de Saint-Athanase	-	-	-	-	-	-	-
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	-	-	-	-	-	-	-
Municipalité de Saint-Eusèbe	-	1	-	-	-	-	1
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	-	-	1	-	-	-	1
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	-	-	1	-	-	-	1
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	1	1	2	-	-	-	4
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	-	-	1	-	-	-	1
Municipalité de Saint-Michel-Squatec	-	-	1	-	-	-	1
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	-	-	-	-	-	-	-
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	1	-	-	-	-	-	1
Total	36	101	55	8	3	27	230

Tableau 12 :**Nombre de dossiers pénaux (jugement par défaut¹) rendus par le juge municipal**

Année 2008	Acquittement	Déclaration culpabilité	Retrait	Arrêt des procédures	Nombre Total
Poursuivant					
Ville de Rivière-du-Loup		64	-	-	64
Total		64	-	-	64

Année 2009	Acquittement	Déclaration culpabilité	Retrait	Arrêt des procédures	Nombre Total
Poursuivant					
Ville de Rivière-du-Loup	-	107	13	-	120
Total	-	107	13	-	120

Année 2010	Acquittement	Déclaration culpabilité	Retrait	Arrêt des procédures	Nombre Total
Poursuivant					
Ville de Rivière-du-Loup	-	77	-	-	77
Municipalité D'Auclair	-	-	-	-	-
Municipalité de Biencourt	-	-	-	-	-
Ville de Cabano	-	8	-	-	8
Ville de Dégelis	-	35	2	-	37
Municipalité de Lac-des-Aigles	-	1	-	-	1
Municipalité de Lejeune	-	-	-	-	-
Ville de Notre-Dame-du-Lac	-	2	-	-	2
Municipalité de Packington	-	-	-	-	-
Ville de Pohénégamook	1	5	-	-	6
Municipalité de Rivière-Bleue	-	6	1	-	7
Municipalité de Saint-Athanase	-	3	-	-	3
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	-	-	-	-	-
Municipalité de Saint-Eusèbe	-	-	-	-	-
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	-	2	-	-	2
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	-	16	-	-	16
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	-	3	-	-	3
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	-	3	-	-	3
Municipalité de Saint-Michel-Squatec	-	4	-	-	4
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	-	-	-	-	-
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	-	-	-	-	-
Total	1	165	3	-	169

¹ Jugement par défaut où le défendeur est réputé avoir transmis un plaidoyer de non-culpabilité. La poursuite est alors instruite par défaut en l'absence du défendeur et le jugement est rendu sans autre avis (art. 16 Code de procédure pénale).

Tableau 13 :**Nombre de décisions rendues (jugement par défaut¹)**

Année 2008	Par le juge municipal		Par le juge de paix fonctionnaire		Nombre Total
	Annulation de la poursuite	Déclaration de culpabilité	Annulation de la poursuite	Déclaration de culpabilité	
Poursuivant					
Ville de Rivière-du-Loup	-	-	-	1	1
Total	-	-	-	1	1

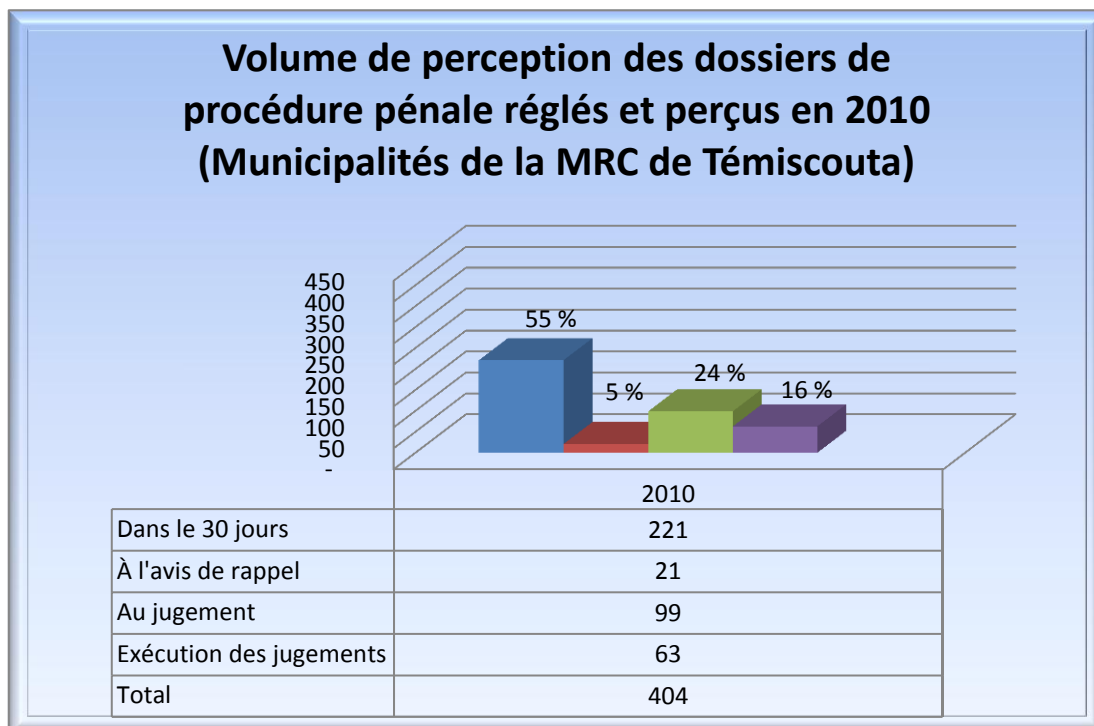
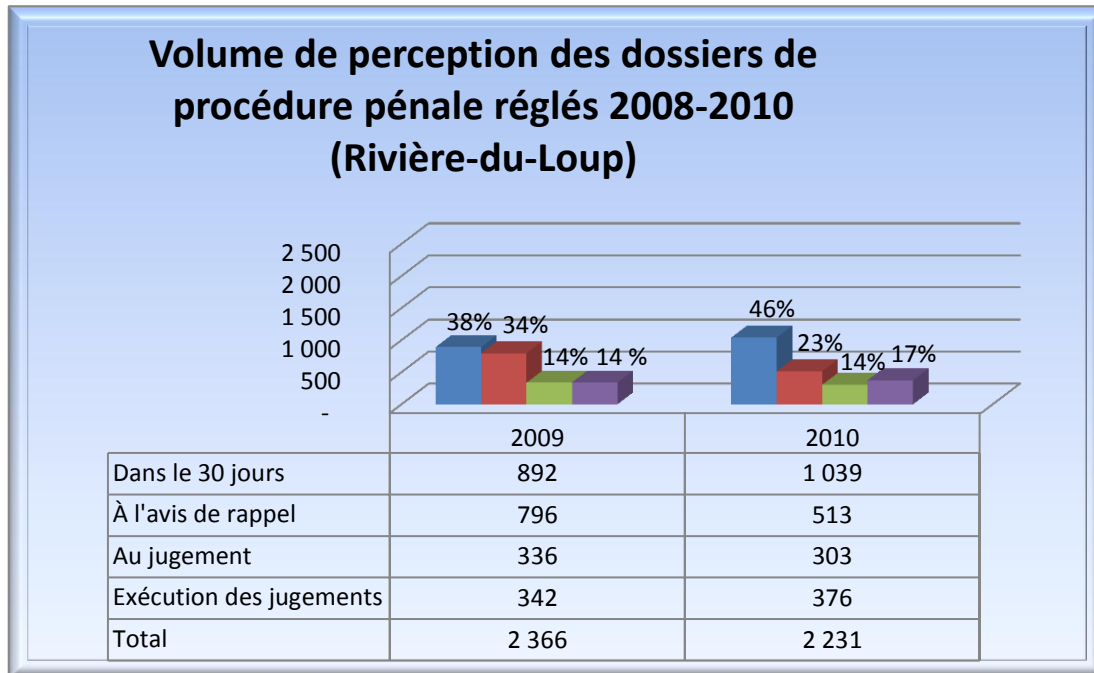
Année 2009	Par le juge municipal		Par le juge de paix fonctionnaire		Nombre Total
	Annulation de la poursuite	Déclaration de culpabilité	Annulation de la poursuite	Déclaration de culpabilité	
Poursuivant					
Ville de Rivière-du-Loup	3	2	31	570	606
Total	3	2	31	570	606

Année 2010	Par le juge municipal		Par le juge de paix fonctionnaire		Nombre Total
	Annulation de la poursuite	Déclaration de culpabilité	Annulation de la poursuite	Déclaration de culpabilité	
Poursuivant					
Ville de Rivière-du-Loup	-	2	13	321	336
Municipalité D'Auclair	-	-	-	-	-
Municipalité de Biencourt	-	-	-	1	1
Ville de Cabano	-	-	1	29	30
Ville de Dégelis	-	-	9	37	46
Municipalité de Lac-des-Aigles	-	-	-	3	3
Municipalité de Lejeune	-	-	-	-	-
Ville de Notre-Dame-du-Lac	-	-	3	23	26
Municipalité de Packington	-	-	-	2	2
Ville de Pohénégamook	-	-	-	8	8
Municipalité de Rivière-Bleue	-	-	1	25	26
Municipalité de Saint-Athanase	-	-	-	1	1
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	-	-	-	-	-
Municipalité de Saint-Eusèbe	-	-	-	5	5
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	-	-	1	3	4
Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande	-	-	-	3	3
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	-	-	-	4	4
Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	-	-	-	2	2
Municipalité de Saint-Michel-Squatec	-	-	-	3	3
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy	-	-	-	5	5
Ville de Témiscouata-sur-le-Lac	-	-	-	4	4
Total	0	2	28	479	509

¹ Jugement par défaut où le défendeur est réputé ne pas contester la poursuite. Le défendeur peut être déclaré coupable par défaut, en son absence, sans avoir l'occasion de se faire entendre (art. 16 Code de procédure pénale).

Tableau 14 :

Statistique concernant le volume de dossiers de procédure pénale réglés et perçus en 2009 et 2010



CONCLUSION

Comme le démontre le présent rapport, les trois premières années d'opération de la cour municipale ont été fort chargées tant sur les plans de l'implantation, de l'opération et des changements au niveau de sa juridiction.

Je tiens à profiter de cette occasion pour souligner le travail accompli par le personnel permanent de la cour, celui du Service finances et trésorerie pour leur soutien administratif et la perception des amendes, ainsi que le personnel du Service de la sécurité publique affecté à la saisie des constats.

Grâce à l'implication de l'ensemble du personnel affecté à son opération, la cour municipale a réussi, en peu de temps, à opérer d'une façon très professionnelle et à présenter des résultats très intéressants sur tous les plans.

Merci également à l'honorable juge municipal, monsieur Jean Blouin, pour sa collaboration et sa très grande disponibilité, deux éléments importants dans la réussite de l'implantation de la cour municipale et de sa gestion.

Malgré des premiers résultats intéressants, nous poursuivons sans relâche nos efforts, afin d'améliorer la gestion quotidienne de la cour municipale, et ce, tant sur le plan financier que sur celui de la qualité des services offerts à nos partenaires et à la clientèle de la cour municipale et nous espérons que le prochain rapport sera tout aussi digne d'intérêt sur l'ensemble de ces aspects.



Source : Google images